

Commission d'impulsion PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

7 novembre 2016

Constat : Le PEAC est le tout premier "parcours" mentionné dans la circulaire interministérielle n°2013-073 du 3 mai 2013, ancrée dans le code de l'éducation (article L.121-6) qui reconnaît que *l'éducation artistique et culturelle est une composante de la formation générale dispensée à tous les élèves.*

Près de trois années sont passées et le constat est clair : ce parcours rencontre encore des difficultés à affirmer sa place. Sa spécificité est de prendre en compte le temps scolaire (les enseignements), le temps péri-scolaire (les dispositifs) et le temps extra-scolaire (ce que l'élève peut pratiquer dans le contexte familial, associatif, etc)

Propositions de la commission :

- En amont du lancement pour le PAF 2017-18, penser une communication spécifique, qui mettra en lumière la capacité à travailler en transdisciplinarité. Donner la préférence aux chapitres qui prendront en compte cette transdisciplinarité (majorer le transversal /minorer le disciplinaire) en affichant fortement cette volonté, pour nourrir le parcours des élèves ;
- Ouvrir le PAF avec les 4 parcours **Parcours d'éducation artistique et culturelle, Parcours avenir, Parcours citoyen, Parcours santé ;**
- Favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture à travers la capacité à associer différents contenus disciplinaires ;
- Ancrer le PAF sur les 3 piliers indissociables fréquenter/pratiquer/s'approprier (guide pour la mise en œuvre du PEAC) ;
- Créer l'unité entre les 3 axes du PEAC au regard de propositions méthodologiques : lieux, personnes, ressources, filières...
- Veiller à prendre en compte la transversalité propre au PEAC, dans chaque discipline. (... « en quoi la formation que je propose prend en compte le PEAC... »)/ Veiller dans les contenus de formation à ce que le PEAC apparaisse clairement.
- Décliner le PEAC sur l'ensemble des disciplines et donner de la lisibilité ;
- PEAC dans chapitre OUV + dans chaque offre disciplinaire. Favoriser la transversalité des contenus disciplinaires (ex HDA , insister sur une transversalité collège/lycée)
- Moteur de recherche PEAC et/ou Chapitre PEAC avec clonage notamment en arts plastiques/ arts appliqués /musique/ eps/cultures scientifiques...
- Formation **Folios**, avec les 4 parcours intégrés, pour tous publics avec mixité dans les formations ;
- Pour une meilleure interaction en 2017-2018, la commission préconise un travail en public désigné sur des districts donnés (par exemple, action tremplin collège/lycée conduite en 2016-2017 avec une classe de 4^{ème} autour de l'initiation aux design et métiers d'art).